



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

**DELIBERATION N° :
DCM_201214_003**

OBJET : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2021

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : **29 DEC. 2020**

Nombre des conseillers en exercice : **39**

Présents	35
Procuration	2
Votants	37
Abstention	0

Le Maire

L'élu(e) délégué(e)



Lucette COURTOIS

L'an deux mille vingt , le quatorze décembre à 17h20, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au gymnase Henri Ganofsky – rue du centre nautique 97480 Saint-Joseph, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; K/BIDI Emeline ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; JAVELLE Blanche Reine ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; AUDIT Clency ; MOREL Manuela ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; HUET Jocelyn ; GEORGET Marilyne ; LEICHNIG Stéphanie ; HOAREAU Sylvain ; FRANCOMME Mélanie ; BENARD Clairette Fabienne ; LEBON Louis Jeannot ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie

Absents – Représentés

LEBON David représenté(e) par LANDRY Christian
NASSER Haïfa représenté(e) par LEBON Louis Jeannot

Absents

HUET Mathieu ; DAMOUR Jean Fred

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame K/BIDI Emeline, 6ème adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Séance du 14 décembre 2020

DÉLIBÉRATION N° : DCM_201214_003

OBJET :

Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2021

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Président de séance expose :

Le budget de la commune doit être voté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants.

Aussi, avant le vote du budget et afin de permettre la poursuite des activités de la Commune, selon les dispositions de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme. L'autorisation prévue à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits ».

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

pour le budget principal

Chapitres Budgétaires	Crédits ouverts en 2020 (hors CP)	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles	1 214 745,40	303 686,00
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	465 402,43	116 351,00
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	3 035 492,34	758 873,00
Chapitre 23 – Autres immobilisations corporelles	10 168 721,61	2 542 180,00
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	550 000,00	137 500,00
Chapitre 45 – Comptabilité distincte rattachée	253 534,12	63 384,00

- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°3,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 35

Représentés : 2

Pour : 37

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

Pour le budget principal

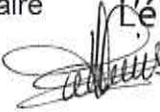
Chapitres Budgétaires	Crédits ouverts en 2020 (hors CP)	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles	1 214 745,40	303 686,00
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	465 402,43	116 351,00
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	3 035 492,34	758 873,00
Chapitre 23 – Autres immobilisations corporelles	10 168 721,61	2 542 180,00
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	550 000,00	137 500,00
Chapitre 45 – Comptabilité distincte rattachée	253 534,12	63 384,00

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire
par transmission en Préfecture le :
Et publication ou notification
Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire


Lélu(e) délégué(e)


Lucette COURTOIS